



Janvier 2026– Extrait des décisions du Conseil municipal

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser, étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

Lors de la séance du 14 janvier, le Conseil municipal a :

- dans le cadre du renouvellement des emprunts financiers:
 - décidé d'un emprunt de CHF 3'000'000.-, pour une durée de douze mois.
 - décidé d'un emprunt de CHF 2'000'000.-, pour une durée de vingt-quatre mois.
- pris connaissance du rapport 2025 sur les subventions à la durabilité dans le cadre du développement durable.
- dans le cadre du règlement communal sur le chauffage à distance:
 - pris acte de l'homologation du règlement communal sur le chauffage à distance par le Conseil d'Etat en date du 10 décembre 2026.
 - informé le Conseil général de l'homologation.
 - informé Satom SA de l'homologation.
- validé l'octroi de la subvention annuelle 2026 de CHF 3'000.- à l'association Saint-Maurice Sans Frontière.
- dans le cadre de l'évacuation du matériel de terrasse de l'Adriano Bar:
 - décidé de facturer les frais d'enlèvement de la terrasse côté Grand-Rue
 - décidé de facturer des frais d'entreposage de la terrasse
 - décidé de notifier une amende pour non-respect de la directive sur la vieille ville.
 - décidé de statuer sur l'autorisation d'utiliser le domaine public pour une terrasse pour l'année 2026 lors du traitement de la directive sur la vieille ville et de la directive sur l'utilisation de l'espace public pour les terrasses des établissements publics.